

ses propres paroles,—“rester sourd aux appels du Liban qui, lui-même, nous demande de prouver notre intérêt à son égard et qui n'est peut-être pas à même de préserver l'ordre intérieur et de se défendre contre une agression indirecte”. Les États-Unis ont fait ressortir que la mesure prise est “conforme à l'esprit” de la Charte des Nations Unies, que les troupes débarquées ne sont pas une force de combat et que le débarquement n'est pas un “acte de guerre”.

Le Conseil de sécurité a été entièrement renseigné sur l'action entreprise par les États-Unis, et ces derniers ont clairement fait entendre que les troupes ne demeureraient au Liban que jusqu'à ce que “le Conseil de sécurité ait lui-même pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales”. La mesure que les États-Unis ont été obligés de prendre au Liban a été rendue nécessaire par les événements alarmants qui se sont déroulés soudainement hier en Irak. A la lumière des conséquences que ces événements peuvent avoir sur le Liban, les États-Unis ont jugé que le groupe d'observation des Nations Unies ne suffisait plus à faire face à la menace qui pèse sur la sécurité et l'indépendance du Liban, même si, pourrais-je faire observer en passant, on croyait, lors de la visite du président Eisenhower et de M. Dulles la semaine dernière, que le groupe d'observation suffirait effectivement à la tâche.

Des discussions ont lieu au Conseil de sécurité en ce moment et le représentant du Canada a reçu l'ordre d'appuyer tous les efforts pratiques qui, déployés par cet organisme, auront pour effet d'atteindre les objectifs exposés par le gouvernement des États-Unis et de minimiser la menace à la paix que constituent dans la région les événements courants.

Nous avons aussi été tenus au courant des événements qui, survenus à Londres, ont incité le ministre des Affaires étrangères, M. Selwyn Lloyd, à déclarer à la Chambre des communes de Westminster, ce matin, que le Royaume-Uni appuie intégralement la mesure que le gouvernement des États-Unis a jugé nécessaire de prendre, mais que les forces du Royaume-Uni ne sont toutefois pas utilisées pour l'opération actuelle au Liban.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, la Chambre a écouté très attentivement, certes, ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures vient de dire à propos de ce qu'il appelle avec raison les graves événements au Moyen-Orient. Je conçois que la Chambre ne s'attend pas dès maintenant à des renseignements plus détaillés, ni

[L'hon. M. Smith.]

j'imagine, que l'opposition fasse des commentaires qui ne viseraient pas une fin utile. Nous ne voudrions pas non plus que nos paroles aient de mauvaises répercussions. Toutefois, on ne saurait s'empêcher d'éprouver une profonde anxiété en face de ces événements nouveaux et de la nécessité (nécessité qui s'imposait sans doute) qui ont contraint les États-Unis à débarquer des troupes en vue d'assurer la protection de leurs ressortissants au Liban par suite, a-t-on pu supposer (et les remarques du ministre confirmer cette supposition), des événements graves qui se produisent dans un État voisin.

En conséquence, il y a maintenant au Liban des troupes des États-Unis qui assurent la protection des ressortissants de ce pays et un corps d'observateurs des Nations Unies, qui a là des fonctions à remplir. Ce corps inclut des Canadiens. Nous devons tous espérer que les fonctions de ces deux organismes qui sont là pour des fins pacifiques ne donneront lieu à aucune difficulté. Nous devons aussi espérer que, lorsque le président des États-Unis dit que les troupes américaines pourront se retirer dès que les forces des Nations Unies seront en mesure de s'acquitter de la fonction à remplir, cela constitue un espoir réalisable.

Je suis loin de sous-estimer la gravité de la situation mais ne pense pas que de plus amples observations de ma part puissent aider en quoi que ce soit, pour l'instant. J'aimerais cependant poser une question au ministre. Peut-il faire connaître à la Chambre les mesures qui ont été prises en vue d'assurer la protection des Canadiens au Liban et en Irak.

L'hon. M. Smith: Pour ce qui est du Liban, monsieur l'Orateur, nous sommes depuis plusieurs semaines en contact suivi avec l'ambassade des États-Unis à Beyrouth, et les Américains ont promis de s'occuper des Canadiens qui sont là; il y a trois semaines, j'ai dit à la Chambre qu'ils étaient au nombre d'environ 125 et il semble maintenant qu'il y en a 146; les Américains se sont donc engagés à veiller sur l'intérêt des Canadiens comme sur celui des Américains.

Quant à l'Irak, nous aurions compté normalement sur l'ambassade du Royaume-Uni dans ce pays. Or, la Chambre sait qu'on a fait sauter l'ambassade hier. On a dit que peut-être l'ambassadeur du Royaume-Uni avait été tué, mais le rapport n'a pas été confirmé. Il n'a pas été question d'autres pertes de vie. Nous n'avons pu savoir quelle est la situation qui règne présentement à Bagdad. Il y a environ 43 Canadiens en Irak, dont 40 à peu près à Bagdad. Nous gardons cependant bon espoir. Je ne saurais pour l'instant donner de meilleure réponse.